

# **Gymnastique**



# Règlement intérieur

#### 1) INSCRIPTION

L'inscription au club de tout gymnaste implique :

- Le paiement de la cotisation
- La fourniture d'un certificat médical ou du questionnaire de santé selon la pratique du gymnaste, de la fiche d'inscription dûment remplie en ligne.
- L'acceptation et le respect du présent règlement
- Le respect des délais pour le rendu des papiers d'inscription : Au-delà des séances d'essais ou de la date butoir pour le retour des documents, le gymnaste ne pourra pas participer aux entrainements tant que le dossier sera incomplet (cotisation, certificat, ...). Au-delà d'une semaine de retard, le club se donne le droit de donner sa place à un autre.

#### 2) COTISATION

La cotisation annuelle est obligatoire pour tout pratiquant de l'association. Des aménagements sont prévus pour les gymnastes qui entrainent ou jugent.

Le règlement de la cotisation sera acquitté en espèce, carte bancaire ou en chèque(s) libellé(s) à l'ordre de l'E.S.H Gymnastique, au plus tard deux semaines après l'inscription.

Une fois l'inscription enregistrée, aucun abandon ne donnera droit à remboursement de tout ou partie de cette cotisation.

#### 3) **RESPONSABILITE**

L'adhérent est pris en charge par le club uniquement pendant la durée de sa séance.

Les enfants doivent être accompagnés et récupérés dans la salle de gymnastique, sauf autorisation préalable et signalée d'un retour seul. L'accompagnateur doit s'assurer de la présence de son entraineur.

Les horaires de début et de fin doivent être respectés. En cas de retard, veuillez en informer dès que possible l'entraineur de votre enfant.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entrainement ou en compétition en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraineur responsable ou aux membres du comité de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugent nécessaires pour assurer la sécurité du gymnaste.

# 4) **ENTRAINEMENT**

Seuls les gymnastes inscrits au club peuvent participer aux séances d'entrainement.

Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir au cours de la saison. Ils resteront limités.

La quasi-totalité des entraineurs étant bénévoles, ils peuvent pour raisons professionnelles être amenés à annuler un entrainement qui ne sera pas forcément rattrapé.

Toute inscription engage les parents à accepter les horaires d'entrainements qui seront fixés en début de saison. La ponctualité est de rigueur. Des retards importants et répétés pourront amener à ne plus accepter la (le) gymnaste. Les gymnastes devront être présents 5 minutes avant le début effectif de l'entrainement.

#### 5) TENUE VESTIMENTAIRE

A l'arrivée dans la salle chaque chacun devra se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique.

La participation aux entrainements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : justaucorps, short, tee-shirt et éventuellement jogging.

Tout maquillage pouvant détériorer le matériel est à proscrire.

Les chaussures de ville et de sport sont strictement interdites dans la salle. L'entrainement se fera pieds nus ou en chaussons de gym. Les cheveux doivent être attachés (tout comme les mèches trop longues), les bijoux restent à la maison.

La salle de sport n'étant pas surveillée, les responsables du club déclinent toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de biens dont les adhérents pourraient être victimes.

#### 6) PROPRETE DES LOCAUX

Les gymnastes, ainsi que leurs parents, sont tenus de garder le gymnase propre et accueillant, en prenant soin notamment de ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements, les vestiaires et les toilettes.

L'accès, après le hall d'entrée, à la salle spécialisée proprement dite (même pour se rendre aux vestiaires) n'est autorisé que déchaussé.

## 7) COMPORTEMENT DU GYMNASTE

Le gymnaste doit avoir une attitude et un comportement en adéquation avec un esprit sportif. Il lui est demandé :

- De respecter l'autorité des entraineurs, des dirigeants
- De respecter l'autre : les moqueries ou le mépris de la part des camarades comme des adultes sont des atteintes aux personnes et sont donc inacceptables
- De s'appliquer, d'être sérieux, d'essayer de faire les exercices demandés
- D'être solidaire du groupe et d'encourager ses camarades
- D'accepter les différences de niveaux
- De ne pas ramener, utiliser son portable pendant les entrainements, de ce fait photos et vidéos sont interdites
- De ne pas mâcher de chewing-gum pendant le cours
- Pour les gymnastes dès 6 ans, de respecter la charte du gymnaste

Tout manquement à ces règles entrainera une sanction allant de l'avertissement avec information aux parents, à l'exclusion temporaire et dans le pire des cas exclusion définitive du club.

#### 8) ORGANISATION DES GROUPES

#### a. Appartenance et répartition dans les groupes

L'entrée, le maintien et la sortie des gymnastes dans les différents groupes est décidé par le collectif des entraineurs du club.

Le maintien dans les groupes n'est pas systématique d'une année à l'autre et ne dépend pas uniquement des résultats sportifs.

À tout moment de la saison sportive, ce collectif peut décider de changer un gymnaste de groupe :

- Soit d'intégrer un gymnaste loisir dans un groupe compétition
- Soit, pour le bien de l'enfant, de le placer dans un groupe plus adapté

### b. Encadrement des groupes

Pour chaque groupe, un entraineur responsable est identifié. Il assure prioritairement la gestion administrative et l'entrainement du groupe.

Cependant, tout ou une partie du groupe pourra être entrainé ponctuellement ou régulièrement par un autre entraineur du club ou par des mini coachs sous la responsabilité de l'entraineur.

L'entraineur doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des gymnastes et se montrer digne de cette responsabilité.

## 9) COMPETITIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Tout gymnaste inscrit au club est susceptible de participer aux compétitions et manifestations (fête) du club. La participation aux compétitions se fait sur la base du volontariat. Tout gymnaste inscrit dans un groupe compétitif doit respecter son engagement.

Les frais inhérents à la pratique en compétition (déplacements, hébergements, survêtements, stages ou tee-shirt...) des enfants sont à la charge des parents.

Le transport des membres du club sur des lieux des diverses manifestations est à la charge des parents.

Les frais d'engagement sont à la charge du club. En cas d'absence non justifiée aux compétitions, les parents s'engagent à payer les amendes demandées par la FFG ou les frais engagés par le club.

La participation aux compétitions s'effectue :

- Avec le justaucorps ou léotard du club, prêté par le club pour les équipes
- Avec la tenue du club ou sa tenue personnelle en individuel

Le collectif d'entraineurs a la charge de sélectionner les participants et de composer les équipes. Il décide du niveau d'engagement et du programme compétitif présenté à chaque agrès. Leur décision est sans appel et ne peut être contestée.

#### 10) COMMUNICATION, RELATION ENTRAINEURS / PARENTS/ CLUB

L'accompagnateur n'est pas autorisé à rester dans la salle d'entrainement sauf pour les séances de baby gym. Aucune intervention pendant l'entrainement n'est tolérée.

La gestion du quotidien (convocation, stage, horaires compétition, calendrier) s'effectuera à l'initiative de l'entraineur (par mail, fiche papier, affichage panneau, site web ou sms).

En cas de problème particulier, ne pas hésiter à voir l'entraineur concerné en début ou fin d'entrainement et si cela ne suffit pas, un rdv parents / entraineur sera proposé. En dernier recours, une médiation avec la présidente, un responsable technique et l'entraineur concerné pourra être envisagée.

## 11) DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de fête, compétition ou autre manifestation, votre enfant peut être pris en photo. De ce fait, veuillez remplir l'autorisation ou bien décliner tout droit à l'image sur la fiche d'inscription.

De ce fait, il est interdit de prendre des photos ou de filmer les gymnastes pendant l'entrainement et de les partager sur les réseaux sociaux.

Chaque moniteur appliquera et fera appliquer ce règlement nécessaire au bon fonctionnement du club et de l'activité en toute sécurité et sérénité.

L'inscription d'une personne vaut l'adhésion au règlement intérieur et à son respect.







# **Gymnastique**



# **Charte du gymnaste**

Cette charte représente un engagement moral de la part de l'adhérent. *Toute personne qui prend un engagement le respecte.* 

#### Présence, ponctualité, comportement

- > Je suis ponctuel(le) et régulier(e) aux entrainements.
- Je préviens et m'excuse si je suis en retard ou absent(e).
- > Je respecte les entraineurs et les autres gymnastes.
- Je suis solidaire du groupe et du club.
- J'encourage mes partenaires.
- > Je suis là pour mon plaisir mais aussi pour progresser.
- ➤ A l'entrainement je suis en tenue sportive.
- Les bijoux sont interdits (montre, collier, bracelet, boucles pendantes, ...)
- Le portable est interdit dans la salle, le laisser dans le vestiaire c'est s'exposer à se le faire voler. Le club décline toute responsabilité en cas de vol. De ce fait il est préférable de laisser tout objet de valeur à la maison.
- > Je n'utilise pas mon téléphone pendant l'entrainement : photos, vidéo, messages...
- > J'ai les cheveux longs, ils doivent être attachés (pinces et chouchous). Ma mèche ne doit pas me gêner sur les agrès.
- Afin de ne pas détériorer le matériel, je ne mets pas de maquillage (fond de teint)
- > Je ne mâche ni chewing-gum, ni autre chose pendant l'entrainement.
- J'apporte une bouteille d'eau.
- En arrivant au gymnase, je me lave les mains, je me change dans les vestiaires, j'y laisse mes affaires et je viens dans la salle, sur le bord,attendre le début de l'entrainement.
- > Je ne touche pas et ne joue pas avec les affaires des autres gymnastes
- Je ne joue pas dans les douches.
- Je ne fais pas de gym dans les vestiaires
- La salle de gym, ainsi que les vestiaires, sont des lieux communs que je dois respecter.

# • Participation aux compétitions, stages internes, stages ffgym ou autres manifestations

- > Je respecte la décision de l'entraineur de m'engager ou non en compétition individuelle, par équipe et du niveau d'engagement.
- Je participe aux compétitions si j'ai accepté d'en faire.
- > Sauf cas de force majeure, blessure, ou décision des entraineurs une fois engagé(e), je ne lâche pas mon équipe ou ne renonce pas à y participer. Dans le cas contraire mes parents devront rembourser les frais engagés, les forfaits et fournir un certificat médical.
- La participation aux compétitions s'effectue avec les tenues du club (sac et éventuellement survêtement).

Le respect de ces consignes est important pour assurer le bon déroulement des séances et la sécurité des gymnastes. Nous comptons sur toi pour les appliquer.



SELLISE OF SELLISE OF